

Compostage partagé
Quartier Henriville
AMIENS METROPOLE

Réunion territoriale prévention des DMA
Amiens le 18 mai 2022

Photos JM FOUQUET

Unité de compostage partagé quartier Henriville à Amiens



Bioseau et consignes



Bac réception déchets alimentaires et bac de déchets bruns (bois déchiqueté) pour apport de matière carbonée en mélange



Compost en attente de valorisation

Bac à outils pour les mélanges



Association « les Recyclettes » en charge pour le compte d'AMIENS METROPOLE de la mise en place et du suivi des opérations

Le compostage
C'est le moment de s'y mettre !

Vous compostez ou voulez
composter vos déchets organiques...
chez vous, dans votre quartier, votre
immeuble, sur votre lieu de travail ?

 Les Recyclettes - Amiens vous
proposent ateliers, formations,
accompagnements sur le
compostage et le lombricompostage

Pourquoi composter ses biodéchets ?

-  pour diminuer de 30%
le contenu de sa poubelle !
-  pour nourrir les sols en leur
rendant de la matière organique !
-  pour obtenir du compost pour vos
plantes ou pour un jardin partagé !

Adhérez aux Recyclettes
pour participer à nos actions et
soutenir le développement du
compostage

 www.lesrecyclettes-amiens.fr

Les Recyclettes
Carrousel pour vos déchets

*Le compostage partagé,
comment ça marche ?*

Le compostage partagé permet à un groupe de plusieurs
foyers d'avoir accès à un composteur collectif, géré par
les utilisateurs.trices, de manière commune et autonome.
Vous pouvez ainsi valoriser vos déchets organiques à
proximité de chez vous, en collectif, pour un retour au sol
des déchets et plus de lien social.

Si vous désirez voir naître un composteur partagé près
de chez vous et/ou vous faire accompagner pour en
créer un, contactez-nous !

**Les étapes à l'accompagnement
au compostage partagé**

Conditions : la demande d'accompagnement doit être
portée par au moins 10 foyers pour l'implantation d'un
composteur dans une commune d'Amiens Métropole

- 1** Organisation d'une
réunion d'information
afin d'expliquer les
grandes lignes du projet
aux futur.e.s
utilisateurs.trices du
composteur
- 2** Etablissement d'un
diagnostic pour
déterminer le lieu
d'installation en
concertation avec les
habitant.e.s et les
services de la ville.
- 3** Mise en place d'une
formation d'une
journée pour les
réfèrent.e.s de site
(3 réfèrent.e.s/site au
minimum)
- 4** Accompagnement et
suivi du collectif
pendant 1 an, de
l'inauguration à la 1ère
récolte de compost !